



Mauresdéveloppementdurable

Association Loi 1901 - Déclarée d'Intérêt général

Les Maures:
Un territoire d'exception....

Le label « UNESCO- GÉOPARC »:
Un projet d'avenir....

Contacts : couve.jean-michel@wanadoo.fr
contact@maures-developpement.fr



I) LE TERRITOIRE

- **¼ de la superficie du Var.**
- **Un bloc de nature géologique cristalline enchâssé dans la Provence calcaire.**
- **Intégrant les aires marines et les îles, le cordon littoral, le massif forestier et les plaines agricoles qui le bordent et le pénètrent.**

I) LE TERRITOIRE

Selon des experts scientifiques internationaux et de hauts responsables de l'UNESCO:

« *Un territoire de nature singulière et d'intérêt universel, doté de patrimoines:*

- *géologique exceptionnel.*
- *naturel et paysager remarquables.*
- *culturel et immatériel de grande richesse.*

Réunissant les meilleurs arguments pour solliciter sa labellisation « UNESCO-GÉOPARC ».

I) LE TERRITOIRE

- **Un territoire composé de 4 secteurs de natures différentes:**
 - **Les aires marines soumises** aux changements climatiques et aux pollutions.
 - **Le cordon littoral** surfréquenté l'été, très urbanisé et menacé d'érosion.
 - **Un massif forestier fragilisé par l'impact et les risques** d'incendies.
 - **Des espaces agricoles** assujettis à de fortes contraintes environnementales et dont les surfaces utiles ne cessent de régresser.

Un territoire qui constitue, dans le Var, une entité géographique évidente et qui, pourtant, n'a pas été en mesure de mettre en oeuvre son propre projet de développement durable.

I) LE TERRITOIRE

- **Un territoire distribué en différents périmètres administratifs** qui, parfois, se chevauchent (communes, communautés, cantons, circonscriptions législatives, Syndicats intercommunaux) et qui ne favorisent pas la cohérence des politiques d'aménagement et de développement.



I) LE TERRITOIRE

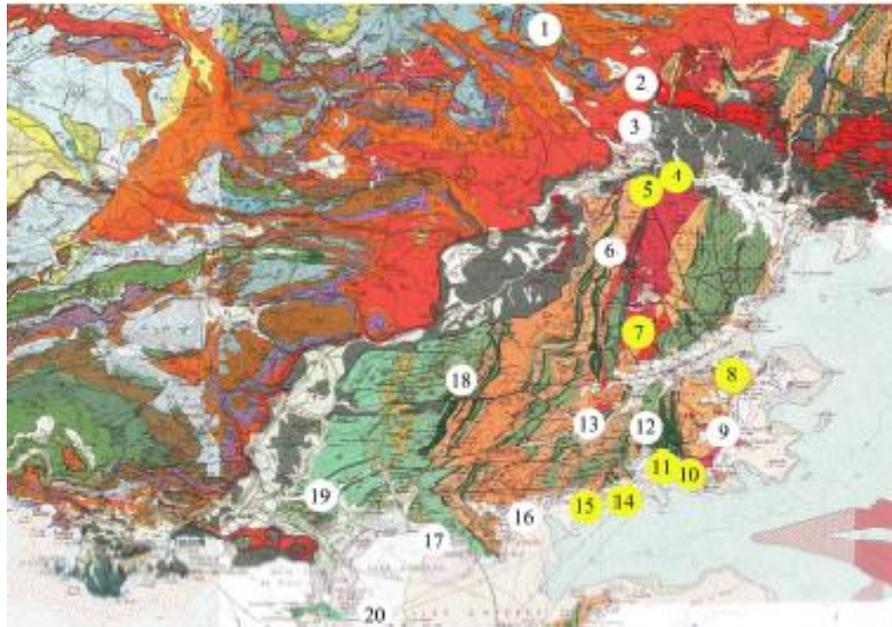
- Un territoire assujetti à de fortes pressions foncières ainsi qu'à de multiples périmètres de protection qui couvrent la majeure partie de sa superficie. (Réserve naturelle, réserve biologique intégrale, Natura 2000 (terre et mer), espaces naturels et sensibles, ZNIEFF, Parc national, Loi littoral et... en cours les PPRIF)

Cette multiplication de mesures de protections rendues, certes, nécessaires du fait de la pression foncière qui se sont exercées durant ces dernières décennies, n'a pas permis l'émergence de politiques de développement durable.

II) LE PROJET « UNESCO- GÉOPARC DES MAURES »

QUE SONT LES GÉOPARCS?

➤ Des territoires constitués d'un socle géologique particulier et reconnus par les experts scientifiques pour leur histoire et leur nature exceptionnelles.



QUELQUES SITES D'INTÉRÊT MAJEUR

II) LE PROJET « UNESCO- GÉOPARC DES MAURES »

QUE SONT LES GÉOPARCS?

- Des aires géographiques où se retrouvent bien visibles les empreintes du passé (millions d'années) et sur lesquelles ont émergé et évolué, au fil des millénaires une faune, une flore, des activités humaines, des cultures et des modes de vie leur conférant une identité remarquable.
- Un label de haute valeur ajoutée qui n'impose pas de contraintes environnementales surajoutées et appelle à des projets de développement durable partagés par tous les acteurs et les populations des territoires concernés.

II) LE PROJET « UNESCO- GÉOPARC DES MAURES »

QUE SONT LES UNESCO-GÉOPARCS?

« Il est aussi important de protéger l'histoire de la terre que le passé et les cultures des hommes » (UNESCO)

- **Années 70**: Les Nations-Unies reconnaissent des territoires qu'elles considèrent comme des « trésors géologiques ».
- **1991**: Création à Digne du label « Géoparc ».
- **2000-2004**: Instauration des réseaux européens puis mondial des Géoparcs.
- **2015**: Les « Géoparcs » intègrent un nouveau programme officiel de l'UNESCO au même titre que « Patrimoine mondial » et « Réserve de biosphère ».

II) LE PROJET « UNESCO- GÉOPARC DES MAURES »

Aujourd'hui,
150 Géoparc dans le
Monde

dont 7 en France
(Ardèche, Haute Savoie,
Bauges...)

dont 3 en PACA
(Lubéron, Alpes de
Haute-Provence...).

Ainsi s'est créé, parmi les nombreux Géoparc dans le monde, un réseau « d'UNESCO-GÉOPARCS » répondant aux critères exigeants du cahier des charges de l'UNESCO.

(Organisation des Nations Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture)

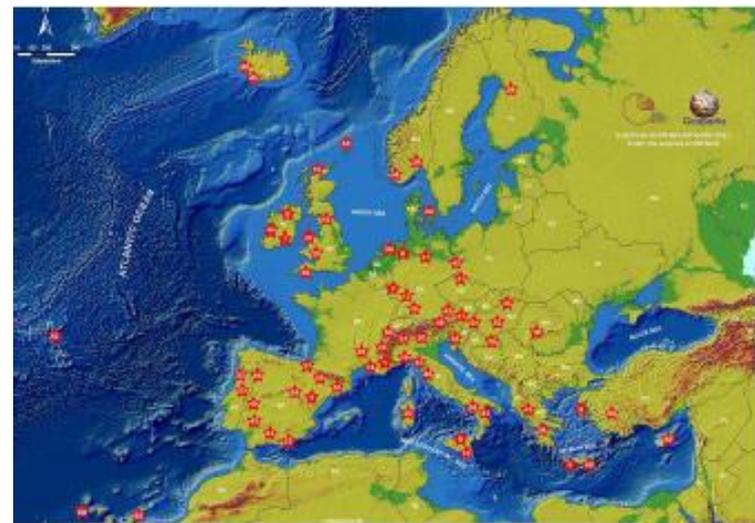
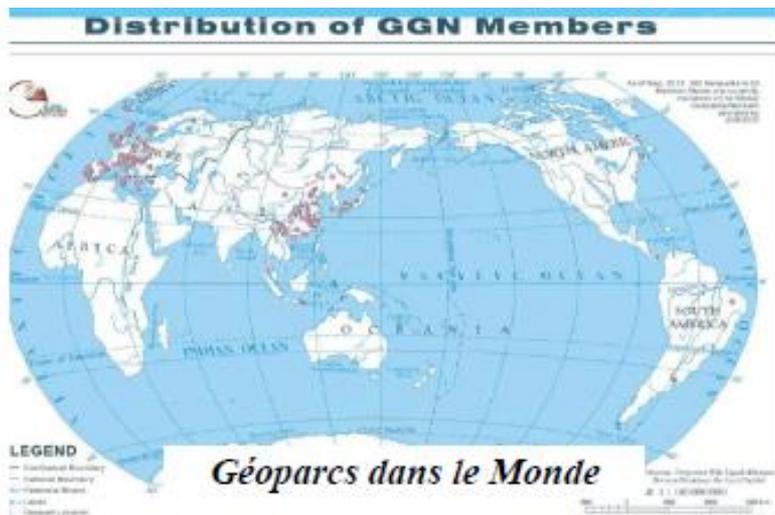
II) LE PROJET « UNESCO- GÉOPARC DES MAURES »

LES GÉOPARCS DANS LE MONDE?

- Chaque Géoparc constitue un maillage territorial de populations (habitants, acteurs économiques, experts scientifiques et universitaires, responsables politiques et administratifs, gens des arts et des lettres).
- Chaque Géoparc s'est créé une identité territoriale spécifique.
- Chaque Géoparc met en oeuvre un projet de développement durable de son tourisme (le « Géotourisme ») impliquant les populations.

II) LE PROJET « UNESCO- GÉOPARC DES MAURES »

L'entrée dans les réseaux méditerranéen et mondial des « UNESCO-Géoparcs » permettrait de bénéficier de partenariats, d'échanges, de liaisons entrepreneuriales, scientifiques et universitaires ainsi que d'accéder à de fructueux marchés touristiques, ouverts à l'année.



III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION « MAURES DÉVELOPPEMENT DURABLE » (MDD)

Depuis de nombreuses années, notre association travaille à la conception d'un projet de développement durable de ce territoire.

- À partir de 2012, constatant la conformité de nos méthodes de travail et la compatibilité de nos objectifs avec le cahier des charges de l'UNESCO, nous nous sommes fixé comme but, la labellisation « UNESCO-GEOPARC ».

- En effet, notre territoire est reconnu dans sa globalité pour sa « nature exceptionnelle et son intérêt universel ».

Nos méthodes de travail fondées sur la concertation avec les populations et la mobilisation des acteurs économiques correspondent, en tous points, aux exigences formulées pour solliciter le label.

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION «MAURES DÉVELOPPEMENT DURABLE » (MDD)

Les 3 volets de notre PROJET DE LABELISATION

- La préservation du massif forestier.
- Un développement économique durable.
- L'ouverture à des formations ciblant l'environnement méditerranéen terrestre et maritime

La préservation du massif forestier :

- Constitué à 82% de propriétés privées, il s'étend sur environ 95.000 ha.
- Y sont implantées certaines espèces végétales propres à la nature particulière de ses sols (chênes liège / châtaigniers...)

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION:

Préservation du Massif forestier



- Depuis toujours, il subit des incendies gravement dévastateurs du fait de la forte inflammabilité et combustibilité de son maquis en périodes de grandes chaleurs et sécheresses.
- **Leur répétition dans le temps appauvrit, d'abord, les sols puis les érode.**

cf. rapports du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques. Méditerranéennes/ CIHEAM (OCDE- Commission européenne).

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION: *Préservation du Massif* *forestier*

Rappel du compte-rendu du Comité de pilotage de la reconstitution écologique du Massif des Maures (6 octobre 2003)

A la suite des dramatiques incendies de l'été, le Préfet du Var, Pierre-Etienne Bisch, convoque une réunion qui rassemble 60 participants dont les représentants des Ministères de l'Environnement, de l'Equipement, de l'Agriculture:

« A l'unanimité des partenaires: préconisations de mesures fondées sur le retour de l'homme, les activités agropastorales et le développement économique de la forêt pour combattre la déprise agricole »:

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION: *Préservation du Massif* *forestier*

- **Réintroduire des exploitants agricoles ou sylvicoles** pour exploiter et entretenir la forêt, grâce à une agriculture ou un pastoralisme de production, éventuellement subventionnés par les pouvoirs publics pour tenir compte du service rendu à la collectivité.
- **Développer les économies forestières:** exploitation du liège, du bois, des châtaignes... etc.
- **Aménager des zones coupe-feu** par la mise en place de vignes ou d'oliveraies, conçues non comme des zones de production (vins, olive) dont les coûts resteraient à la seule charge des agriculteurs mais comme des zones de protection des massifs **gérées par des agriculteurs et forestiers ayant le statut d'auxiliaires à la protection des massifs.**

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION: *Préservation du Massif* *forestier*



Qu'en reste-t-il, 15 ans après ?

- De nombreuses initiatives et actions de particuliers, agriculteurs ou forestiers, d'associations ou de collectivités locales qu'il importe de saluer, d'encourager et soutenir.
- Le projet du Syndicat mixte des Maures : la « Charte forestière ».
- Et ... les Plans de prévention/risques incendies (PPRIFF)

MAIS PAS DE DÉMARCHE PUBLIQUE CONCERTÉE ET STRATÉGIQUE
D'AMÉNAGEMENT FONDÉE SUR LA PRÉVENTION/VALORISATION
DE NOS MASSIFS.

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION:

Préservation du Massif forestier



- Notre rôle n'est pas de nous substituer aux acteurs de l'entretien et de la valorisation des espaces forestiers.

- Il consiste à :
 - promouvoir auprès des populations l'intérêt de leur préservation par la mise en oeuvre de politiques de revitalisation, conformément aux conclusions du « Comité de pilotage de la reconstitution écologique du massif » (octobre 2003).
 - soutenir toutes initiatives allant dans ce sens.
 - prendre en considération les besoins exprimés par les propriétaires forestiers.

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION: *Un développement économique* *durable*

✓ **Un développement économique durable:**

Extrait du cahier des charges de l'UNESCO:

« L'un des principaux objectifs stratégiques d'un Géoparc est de stimuler l'activité économique dans le cadre du développement durable. »

➤ **Création d'entreprises locales innovantes, entreprises artisanales, exploitations agricoles, commerces... sous le label « UNESCO- GEOPARC ».**

➤ **Développement d'un « Géotourisme ».**

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION: *Un développement économique* *durable*

- Accès à des clientèles mondiales dédiées à un tourisme de nature, de culture, de patrimoines et de sciences.
- Découverte des terroirs agricoles/forestiers et des richesses marines, randonnées, visites de sites géologiques, touristiques et patrimoniaux....
- Emergence d'activités économiques annualisées et créatrices d'emplois nouveaux.
- Favoriser les circuits courts (plaines/littoral) et le Tourisme/ Centre Var sans, pour autant, de contraintes environnementales surajoutées à celles en vigueur sur le territoire et que le cahier des charges prescrit de respecter.

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION:

Les formations



✓ L'ouverture à des formations sur l'environnement méditerranéen

Extrait du cahier des charges de l'UNESCO:

« Un Géoparc favorise la recherche scientifique, la coopération avec les Universités et les populations locales ».

➤ **Création d'un Pôle de formations dédiées à l'environnement méditerranéen, terrestre et maritime.**

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION:

Les formations



- **La présence sur le territoire du Parc national de Port Cros, des Réserves naturelles, des périmètres de protection ainsi que la qualité des paysages incitent à ouvrir aux jeunes des formations à de multiples métiers de l'environnement (protection, valorisation, gestion des espaces naturels et sensibles, ressources, risques, changements climatiques...).**
- **Ces formations sur les Sciences de la Terre et de l'homme dans son environnement pourraient être dispensées de la Primaire à l'Université (Cf. cahier des charges « d'UNESCO-GEOPARC »).**

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION

AU TOTAL

- Un bien vaste chantier pour un ambitieux projet:
Mais nos ambitions doivent être à la mesure de la haute valeur qu'on voudra bien accorder à ce territoire et à son avenir.
- L'obtention du label « UNESCO-GEOPARC » nécessitera trois années d'études et de travaux:

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION

AU TOTAL

- **An 1: inventaire, obtention des crédits** (préfiguration du Géoparc).
- **An 2: Master plan selon la stratégie/UNESCO.**
- **An 3 : visite et validation par les experts/UNESCO.**

Mais ce long délai pour pouvoir atteindre notre but, ne doit pas nous dissuader d'entamer notre démarche le plus rapidement possible.

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION

➤ **Notre association n'a pas compétence** pour déposer ce dossier à l'UNESCO et **n'a pas vocation** à gérer et animer, par la suite, le futur Géoparc.

En effet, le cahier des charges « UNESCO-Géoparc » prescrit que ces missions doivent être dévolues à **une collectivité territoriale**.

➤ **Laquelle?** Je ne doute pas que, si de nos concertations avec les citoyens du territoire émergent des propositions intéressantes et réalisables dans le temps, le Conseil Régional et/ou le Conseil départemental, feront le choix d'y souscrire.

III) LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION

➤ Encore faudra-t-il que notre association, **de nature et de composition citoyennes, mobilise les populations sur le terrain et engage de larges concertations avec toutes les parties prenantes pour préciser les différents volets du projet.**

Pour cela, il nous faudra promouvoir l'intérêt du projet que nous portons et respecter les politiques d'aménagement et de développement conduites par ces collectivités.

IV) LES AVANCEES DE NOTRE DOSSIER « UNESCO-GEOPARC »:

✓ Depuis le 4 Novembre 2017 date de sa relance, nous avons:

- Bénéficié du soutien précieux de Julie Grolleau, détachée à temps partiel par l'association « Casques Verts ».
- Accueilli P.LAVILLE, Président des Amis de la Presqu'île de Giens (APG) et JL BANES au Conseil d'administration, celui-ci occupant le poste de vice-Président de MDD.
- Tenu plusieurs réunions et conférences dont 2 assemblées générales pour réformer nos statuts et nos instances.

IV) LES AVANCEES DE NOTRE DOSSIER « UNESCO-GEOPARC »:

➤ Organisé un Forum le 15 juin à Grimaud sur le thème « Pour une approche scientifique des richesses naturelles de notre territoire ».

✓ **Huit experts scientifiques** participaient à la table ronde présidée par **JM LARDEAUX**: Enseignant-chercheur à l'Université de Nice/Sophia-Antipolis, (Laboratoire GEOAZUR) et vice Président de son « Conseil scientifique »:

- **Michel CORSINI** : Enseignant-chercheur à l'Université de Nice/Sophia-Antipolis, (Laboratoire GEOZUR).

- **Jean-Paul CARON** : Géologue. Ancien enseignant chercheur à l'Université d'Aix/Marseille.

- **Pierre Laville**

IV) LES AVANCEES DE NOTRE DOSSIER « UNESCO-GEOPARC »:



- **Didier BINDER** : Enseignant à l'Université de Nice/Sophia-Antipolis. Directeur de recherche en préhistoire et en ethnoarchéologie au CNRS.
- **Romain GARROUSTE** : Paléoentomologiste, écologue. Chercheur au Muséum National d'Histoire naturelle de Paris et à l'Université de Toulon.
- **Stéphen GINER** : Géomorphologue, paléontologue et archéologue. Ecrivain, conférencier.
- **Ion CEPLEANU**: Géographe, naturaliste généraliste. Enseignant à l'Université de Toulon. Médiateur culturel et scientifique. Ecrivain, conférencier.

IV) LES AVANCEES DE NOTRE DOSSIER « UNESCO-GEOPARC »:



✓ **En conclusion** de leurs présentations, le **Docteur Wolfgang EDER, ancien directeur de l'UNESCO** en charge du classement des Géoparcs qui assistait à cette table ronde, nous a félicités pour la teneur de notre dossier et encouragés à poursuivre notre démarche.

IV) LES AVANCEES DE NOTRE DOSSIER « UNESCO-GEOPARC »:

✓ Plan de charges pour le 2^{ème} semestre 2018:

Nous nous sommes fixé 3 ans pour atteindre notre objectif de labélisation (2018-2019-2020)

- Réactualisation du site internet « Maures Développement Durable » et ouverture sur les réseaux sociaux.
- Conventions avec les Universités de Toulon et Nice/Sophia Antipolis.
- Inventaire des sites d'intérêt scientifique et des atouts touristiques, secteur par secteur, sur l'ensemble du territoire.

IV) LES AVANCEES DE NOTRE DOSSIER « UNESCO-GEOPARC »:

- Mobilisation partenariale des entreprises, exploitations agricoles, commerces, artisanat...

Dossiers « marketing » d'appel en cours de rédaction (**Rappel: défiscalisation des adhésions, contributions et dons**)

- Visites d'UNESCO-Géoparcs régionaux.
- Demande de soutien auprès des élus (intercommunaux départementaux, régionaux).

Pour nous rejoindre et participer aux travaux de notre association

LE TERRITOIRE



BULLETIN D'ADHESION CITOYEN 2018

J'adhère pour l'année 2018 (année civile)

20€ pour une personne

30€ pour un couple

Je fais un don de : €

Règlement par chèque
(à l'ordre de Maures développement durable)

Règlement en espèces

ENGAGEZ-VOUS ET REENGAGEZ-VOUS!



Mauresdéveloppementdurable

Association Loi 1901 - Déclarée d'Intérêt général

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION!**

CONTACTS:

- couve.jean-michel@wanadoo.fr
- contact@maures-developpement.fr
- **Siège social: 1165, Route de la Berle 83580 GASSIN**